

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2013

SÉANCE DU 19 DECEMBRE 2013 - Convocation adressée individuellement à chaque conseiller le 12 décembre 2013. L'an deux mil treize le dix-neuf décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. RALLU Philippe, Maire de Sougé-le-Ganelon.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM. RALLU Philippe – GESLIN Daniel – BOBLET Daniel – DUVAL Bernard - MONNIER Pascal – LEBOSSÉ Jean-Claude - Mme BEUCHER Sylvie - M. MOUETAUX Patrick – Mmes LEGO Christèle - GAUTUN Lysiane -

ÉTAIT ABSENTE EXCUSEE : Mme DESSARTHE Valérie -

ÉTAIENT ABSENTS : MM. BELLANGER Serge - POTIER Nicolas - Mme LE MOINE Nelly -

Mme DESSARTHE Valérie a donné pouvoir à M. RALLU Philippe.

- **Désignation du secrétaire de séance** : Mme GAUTUN Lysiane est désignée secrétaire de séance.
- **Adoption du compte rendu du Conseil municipal du 28 novembre 2013** : le compte rendu est adopté à l'unanimité.
- **Adoption de l'ordre du jour** :

Ajout :

Lotissement de la Plaine des Boulaies :

- Convention de groupement de commande avec le SIAEP de Sillé le Guillaume pour l'alimentation en eau potable du lotissement 1^{ère} tranche
- Convention de desserte en gaz naturel du lotissement 1^{ère} tranche
- Proposition de raccordement électrique et convention avec Erdf pour la réalisation et la remise d'ouvrages électriques de distribution publique en vue d'un raccordement collectif pour la 1^{ère} tranche du lotissement (31 lots)

Soumis à délibération :

- Lotissement de la Plaine des Boulaies : approbation du dossier *Projet* et lancement de la consultation d'entreprises pour les travaux de viabilisation de la 1^{ère} tranche.
- Renouvellement du contrat de logiciels Ségilog
- Demandes de subventions pour voyages scolaires
- Décision modificative budgétaire – budget général

Non soumis à délibération :

- Révision de la carte cantonale
- Rapports des Adjoints
- Informations diverses
- Questions diverses

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

LOTISSEMENT DE LA PLAINE DES BOULAIES :

APPROBATION DU DOSSIER PROJET ET LANCEMENT DE LA CONSULTATION D'ENTREPRISES POUR LES TRAVAUX DE VIABILISATION DE LA 1^{ère} TRANCHE :

DELIBERATION N°D20131219-063 (Présents : 10 – Votants : 11 – Pour : 11)

Le Maire fait part au Conseil municipal du dossier PRO/DCE validé par les membres de la commission Lotissement en date du 17.12.2013, concernant la viabilisation de la 1^{ère} tranche du lotissement de la Plaine des Boulaies.

L'opération de travaux comportera 3 lots :

Lot 1 – Terrassement, voirie, assainissement

Lot 2 – Réseaux divers

Lot 3 – Aménagements paysagers

La durée de la consultation sera de 1 mois à compter du lundi 13.01.2014.

Les critères de sélection des offres sont définis comme suit : valeur technique : 45 % - prix des prestations : 55 %.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ approuve le projet présenté et le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) correspondant,
- ✓ autorise le Maire à lancer la consultation et à signer tous les documents s'y rapportant.

L'ouverture des plis est prévue le mardi 18.02.2014 à 14h00 et la remise du rapport d'analyses des offres par le Maître d'œuvre le jeudi 27.02.2014.

Le choix des entreprises retenues par la Commission d'Appel d'Offres et la commission lotissement sera soumis à l'approbation du Conseil municipal qui se réunira ce même jour. Le marché pourra être notifié aux entreprises retenues à compter du 20.03.2014 soit après le délai de 16 jours laissé aux entreprises non retenues et sous réserve du retour du contrôle de légalité.

M. Rallu fait part des aides possibles du Conseil général sur la plantation des haies champêtres et l'achat d'arbres, ainsi qu'au titre de la C.D.L. (Convention de Développement Local) sur le volet paysager, ces aides n'étant toutefois pas cumulables.

A voir par ailleurs, les subventions possibles du Parc Naturel Régional Normandie Maine.

Un dossier de demande de subvention sera présenté le moment venu.

CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LE SIAEP DE SILLÉ LE GUILLAUME POUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU LOTISSEMENT 1^{ère} TRANCHE :

DELIBERATION N°D20131219-064 (Présents : 10 – Votants : 11 – Pour : 11)

Le Maire indique au Conseil municipal que pour des raisons techniques (tranchée commune), de coordination de travaux, et de réduction des coûts et délais, il est souhaitable que l'ensemble des travaux de viabilisation du lotissement de la Plaine des Boulaies 1^{ère} tranche soient réalisés par la même entreprise.

Il propose en conséquence de passer une convention avec le Syndicat d'Eau de Sillé le Guillaume pour la réalisation des travaux réseaux souples / eau potable, précisant que les dépenses relatives à chaque contrat de travaux passé avec le titulaire des marchés seront directement imputées sur le budget propre de chacun des Maîtres d'Ouvrage (Commune et SIAEP).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ approuve le principe de réaliser une consultation commune avec le SIAEP de Sillé le Guillaume pour la réalisation des travaux réseaux souples / eau potable,
- ✓ autorise le Maire à signer la convention correspondante,

- ✓ désigne M. Philippe Rallu, Maire, Coordinateur du groupement,
 - ✓ désigne les Membres suivants représentant la commune au sein de la Commission d'Appel d'Offres du Groupement :
 - M. Philippe Rallu, Président de la Commission d'Appel d'Offres du Groupement
- Les Membres de la Commission communale d'Appel d'Offres suivants :
- M. Daniel Boblet, Membre titulaire
 - M. Jean-Claude Lebossé, Membre suppléant

CONVENTION DE DESSERTE EN GAZ NATUREL DU LOTISSEMENT 1^{ère} TRANCHE :

DELIBERATION N°D20131219-065 (Présents : 10 – Votants : 11 – Pour : 11)

Le Maire fait part au Conseil municipal de la proposition de convention de GrDF concernant la desserte en gaz naturel de la 1^{ère} tranche du lotissement de la Plaine des Boulaies.

La participation financière de la commune pour cette desserte s'établit à **509 € ht**.

Une somme de **45 € par lot** pour tous les lots du lotissement soit 31 lots, sera reversée à la commune après Remise d'ouvrage, **sur présentation d'une facture dans un délai de trois mois**.

La commune, lotisseur-aménageur, s'engage en contrepartie à informer les acquéreurs de lots de la présence du gaz naturel sur le lotissement, et à communiquer leurs coordonnées à GrDF.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ accepte les conditions proposées par GrDF pour l'alimentation en gaz naturel du lotissement 1^{ère} tranche,
- ✓ autorise le Maire à signer la convention correspondante et tous les documents s'y rapportant.

PROPOSITION DE RACCORDEMENT ELECTRIQUE ET CONVENTION AVEC ERDF POUR LA REALISATION ET LA REMISE D'OUVRAGES ELECTRIQUES DE DISTRIBUTION PUBLIQUE EN VUE D'UN RACCORDEMENT COLLECTIF POUR LA 1^{ère} TRANCHE DU LOTISSEMENT (31 LOTS) :

DELIBERATION N°D20131219-066 (Présents : 10 – Votants : 11 – Pour : 11)

Le Maire fait part au Conseil municipal de la proposition de raccordement au réseau public de distribution d'électricité pour la 1^{ère} tranche du lotissement de la Plaine des Boulaies. Le montant de la contribution du lotisseur-aménageur aux travaux s'élève à **61 368,03 € ttc** après application d'une réfaction de 40 % conformément à la réglementation.

Une partie de ces travaux et ouvrages Basse Tension peuvent être réalisés par le lotisseur-aménageur pour le compte d'ERDF, avec transfert de l'ouvrage à ERDF après achèvement. Le Maire fait part à ce titre du projet de convention de réalisation et de remise d'ouvrage fixant dans ce cas le reversement à la commune par ERDF d'un prix global et forfaitaire s'élevant à 50 052,13 € ht (soit **59 862,35 € ttc**) quel que soit le montant des travaux supportés.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, considérant que ces travaux ont été inclus dans le programme de travaux de la commune, dans le cadre du lot 2 – réseaux divers, suivant les conseils du bureau d'études Soderef, Maître d'œuvre de l'opération :

- ✓ accepte la proposition de raccordement au réseau public d'électricité pour la 1^{ère} tranche du lotissement, et autorise le Maire à signer les documents correspondants,
- ✓ décide de procéder à la réalisation de ces travaux et autorise en conséquence le Maire à signer la convention correspondante.

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE LOGICIELS SEGILOG :

DELIBERATION N°D20131219-067 (Présents : 10 – Votants : 11 – Pour : 11)

Le contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services avec la Sté Ségilog arrivant à échéance au 31.12.2013, le Maire fait part au Conseil municipal de la proposition de renouvellement

pour un durée de 3 ans – du 01.01.2014 au 31.12.2016, moyennant une rémunération totale pour l'ensemble de la gamme MILORD, de 6 900 € ht, se décomposant comme suit :

-cession du droit d'utilisation : 2070 € ht par an

-maintenance, formation : 230 € ht par an

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de renouveler cette prestation et autorise le Maire à signer le contrat correspondant, et tous documents s'y rapportant.

DEMANDES DE SUBVENTIONS VOYAGES SCOLAIRES :

DELIBERATION N°D20131219-068 (Présents : 10 – Votants : 11 – Pour : 11)

Le Maire fait part au Conseil municipal des demandes de subvention formulées dans le cadre de l'organisation de voyages scolaires auxquels participeront des enfants de la commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention de 41 € aux élèves concernés suivants :

- **Voyage scolaire en Allemagne du 10 au 14 décembre 2013 (Collège Léo Délibes de Fresnay sur Sarthe) :**
GRASSET Florian – « 18 rue des Cytises »
- **Séjour en Angleterre du 16 au 21 décembre 2013 (Collège Sainte Thérèse – Saint Joseph de Beaumont sur Sarthe) :**
JOUSSELIN Samuel – « Les Marais »
- **Classe de découverte à Plouha « Côtes d'Armor » du 27 au 31 janvier 2014 (Ecole Notre Dame – Saint Joseph de Fresnay sur Sarthe) :**
GRAFFIN Yannis – « 2 rue du Pré chalon – Le Gué Ory »
LECOURT Nolan – « Le Carrefour »
- **Séjour à Sixt Fer à Cheval - Haute Savoie- du 09 au 14 février 2014 (Collège Sainte Thérèse – Saint Joseph de Beaumont sur Sarthe) :**
BELLAYER Léa – « Mortefontaine »
- **Voyage scolaire en Angleterre du 10 au 14 février 2014 (Collège Léo Délibes de Fresnay sur Sarthe) :**
MOREAU Flavie – « La Chapelle »

Le Maire est chargé de faire procéder au mandatement de ces sommes qui seront versées directement aux familles concernées.

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°3– BUDGET PRINCIPAL :

DELIBERATION N°D20131219-069 (Présents : 10 – Votants : 11 – Pour : 11)

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la **Décision Modificative budgétaire n°3** suivante du budget général de l'année 2013 (DM 3) :

Dépenses fonctionnement

Article 022 – Dépenses imprévues : - 800

Article 651 – Redevances pour concessions, brevets, licences, logiciels : + 800

REVISION DE LA CARTE CANTONALE :

Le Maire fait part au Conseil municipal du projet de révision de carte cantonale établie par le Ministère de l'Intérieur en vue des élections départementales de mars 2015. Ce projet conduit la Sarthe à être redécoupée en **21 cantons** au lieu de 40 actuellement. Le canton de Fresnay sur Sarthe sera supprimé et intégré au nouveau canton de Sillé le Guillaume redécoupé (**canton n° 20** composé de 4 actuels cantons : St Paterne hors communes de la CUA, Fresnay sur Sarthe, Beaumont sur Sarthe, Sillé le Guillaume), soit 50 communes avec 30 759 habitants.

Les Conseillers départementaux devront être élus par binômes homme/femme, soit 42 élus au total (+2 qu'actuellement).

RAPPORT DES ADJOINTS :

Commission « environnement – cadre de vie » - M. GESLIN :

- **Choix des arbres parking salle polyvalente** : acer platanoides « Drummondii » au prix unitaire de 52,55 €.
- **Peintures intérieures salle polyvalente** : en cours de réalisation par les services techniques.
- **Constatation de dégradations sur l'abribus** situé *rue de la Plaine des Ormeaux*

Commission « Bâtiments communaux – cimetière » - M. DUVAL

Commission « voirie – sécurité - assainissement » - M. BOBLET :

- **Sécurité vitesse agglomération du bourg** : dans le cadre de l'étude confiée à la D.D.T., un comptage sera demandé à l'A.T.D. de Beaumont.

Commission « Communication Culture » / Commission « accessibilité » - M. MONNIER :

- **Bulletin municipal** : bulletin en cours de réalisation à l'imprimerie. Une réunion de relecture sera programmée fin décembre.
- **Dossier mise en accessibilité des sanitaires de la salle polyvalente** : le dossier administratif Déclaration Préalable / Autorisations de Travaux a été déposé ce jour.
M. Rallu fait part des aides possibles du Conseil général au titre de la C.D.L (Convention de Développement Local) sur les équipements (ex : blocs sanitaires). Un dossier de demande de subvention sera présenté le moment venu.

INFORMATIONS DIVERSES :

- ♦ **Rythmes scolaires** : avis favorable du Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN) en date du 04.12.2013, sur l'organisation proposée pour la rentrée 2014, à savoir :
horaires des cours matin : 9h00/12h00 – après midi : 13h30/15h45 – mercredi 9h00/12h00.
- ♦ **Courrier de M. Jacky Emery représentant d'une association de Mémoire du Combattant** : propose que la commune s'associe en 2014 aux cérémonies du Mémorial Day marquant le 70^{ème} anniversaire du Débarquement en Normandie, qui se tiendra en Normandie aux cimetières d'Omaha Beach et de St James, **le dimanche 25 mai 2014**. Une réponse favorable de principe est réservée à cette demande. Les modalités d'organisation de cette représentation restant à définir. La délégation communale pourrait être de 5 personnes au choix.
- ♦ **Problème chaudière vestiaire** : réponse des Assurances Groupama indiquant que les faits exposés ne relèvent pas du champ d'application du contrat Villassur et classant par conséquent l'affaire.

♦ **Problèmes de distribution courrier La Poste** : ayant été destinataire d'une pétition d'artisans et commerçants de la commune suite à des problèmes de distribution du courrier, M. Rallu indique avoir adressé à la Poste (Direction Courrier), à son initiative, un courrier co-signé de plusieurs Maires de la Communauté de Communes des Alpes Mancelles rencontrant les mêmes difficultés. Un courrier de la Mairie avait déjà été libellé en juillet 2013 sur ce même problème. Lors de sa visite sur notre territoire en décembre, M. **Lelarge**, Préfet de la Sarthe et Mme **Reynaud**, sous Préfète de l'Arrondissement de Mamers, se sont vus remettre une copie de ce courrier co-signé, pour intervention auprès des services de la Poste.

♦ **Marché de Noël associatif et concert de Noël** : le Maire remercie et félicite les Membres de l'Association « *Mémoire et Patrimoine* » pour l'organisation de cette manifestation très réussie des 14 & 15 décembre 2013. Il confirme que la **souscription publique** pour la restauration du tableau du XVIII^e est en cours et reçoit un bon accueil.

Il souligne la complémentarité des actions portées par l'ensemble des Associations communales qui, chacune en leur domaine, participent collectivement à la vie de notre commune.

♦ **Population légale au 01.01.2014** : 905 habitants

♦ **Calendrier** :

- **vendredi 20.12.2013 à partir de 17h** : inauguration des Tableau Blanc Interactif (TBI) en présence de l'inspectrice départementale, de la conseillère générale, des représentants du Sivos, des enseignants et des parents accompagnés des enfants de l'école.

- **vendredi 10.01.2014 à 20 h 30 (salle polyvalente)** : cérémonie des vœux du Maire

- **samedi 11.01.2014** : distribution du bulletin communal dans les boîtes aux lettres

- **vendredi 17.01.2014** : repas du Nouvel An, offert au personnel communal et aux bénévoles de la Bibliothèque

♦ **Prochaines réunions du Conseil municipal** :

- jeudi 30 janvier 2014

- mardi 25 février 2014 (vote du Compte Administratif)

- jeudi 27 février 2014 (vote du Budget Primitif)

♦ **Demandeurs d'emploi** : - **Au 15.12.2013** : 52 (-4) dont 30 hommes et 22 femmes – 36 indemnisables.

QUESTIONS DIVERSES : Néant.

La séance est levée à 22h30.

Numéros d'ordre des délibérations prises :

D20131219-063

D20131219-064

D20131219-065

D20131219-066

D20131219-067

D20131219-068

D20131219-069

La Secrétaire,
Lysiane GAUTUN.

Le Maire,
Philippe RALLU.